

Initiatives ministérielles

Je vais à nouveau demander à la Chambre si elle aura la courtoisie de me dispenser de lire des documents d'une épaisseur de près de trois quarts de pouce.

M. Cooper: Monsieur le Président, j'aimerais dire à la Présidence que nous sommes conscients de la longueur de la motion et que nous serions tout à fait disposés à la dispenser d'en donner lecture. Tous les députés peuvent la lire eux-mêmes.

M. Riis: Monsieur le Président, je pense que jusqu'à maintenant, chaque fois que nous avons été saisis d'une motion, d'un projet de loi ou d'un autre document de cette longueur, nous avons demandé qu'il soit simplement déposé. Il est actuellement question de modifier les usages fondamentaux de cette Chambre et le sujet présente un intérêt particulier pour tous les députés.

Comme vous occupez le fauteuil, monsieur le Président, j'estime qu'il serait inconvenant de vous demander de lire la motion. Je remarque près de vous votre collègue. Comme il s'est probablement reposé durant la période des questions, il doit être frais et dispos. Aussi, je pense que les députés de mon caucus aimeraient entendre les détails des propositions dont nous sommes saisis.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Monsieur le Président, puis-je demander l'indulgence du NPD? Nous avons fait imprimer la motion deux fois dans le *Feuilleton* depuis peu. Elle figure dans celui d'aujourd'hui. Je l'ai lue. Ils l'ont lue. Pourquoi ne pas continuer nos travaux?

[Français]

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je peux aussi vous dire que, contrairement à l'ensemble des députés qui faisaient partie de caucus nationaux, nous n'avons pas été consultés du tout et on sait qu'il y a des députés et des leaders parlementaires qui eux ont été consultés depuis près d'une année. Ces règles-là s'appliquent à nous autant qu'aux partis reconnus, et par conséquent, on n'a pas eu la même chance, on n'a même pas eu la courtoisie du leader du gouvernement pour au moins même nous aviser, nous consulter. Il a fait cela en «sauvage» et par conséquent, monsieur le Président, je pense que l'on veut avoir le bénéfice d'entendre la lecture de ce document qui nous permettra de réfléchir, parce que l'on n'a pas eu la même période de temps que les autres pour en prendre connaissance.

[Traduction]

M. Nowlan: Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement, je dois dire que j'ai lu les 30 pages de texte

sur le Règlement. C'est évidemment très important, mais la raison pour laquelle cette Chambre a maintenant une si mauvaise réputation, c'est qu'on insiste maintenant pour que le texte soit lu. Franchement, c'est le genre de chose que tous les députés devraient avoir lue. Il n'y a pas moyen de comprendre ce texte sans le mettre en parallèle avec le Règlement. C'est donc une véritable farce.

J'aimerais que le leader du gouvernement à la Chambre ajoute une autre disposition nous permettant d'éviter ce genre de désordre et d'en venir au fond, afin que le débat commence.

Il y a beaucoup d'éléments de fond qui méritent d'être discutés dans ces questions intéressant le Règlement, mais actuellement, vous nous tendez une embuscade avec la procédure, puis vous venez nous dire tranquillement que votre collègue pourrait lire la motion, alors que nous savons tous que s'il y a une motion qui ne doit pas être lue, c'est bien celle-là, puisqu'elle est dépourvue de sens si on l'isole du Règlement.

Je suis vraiment désappointé de ces modèles de vertu procédurale qui siègent à ma gauche. Ils disent une chose, mais font autre chose.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais répondre à certains des propos de mon collègue. Nous devons reconnaître que nous siégeons ici en tant que représentants élus de la population du Canada. Les Canadiens qui nous regardent sont évidemment intéressés. Je veux simplement rappeler à la Chambre que lorsque la question sera mise aux voix, elle devra l'être dans les deux langues officielles.

Nous croyons que la motion devrait être lue en anglais, puis en français.

• (1510)

M. Murphy: Monsieur le Président, je prends la parole sur le même rappel au Règlement, parce que je pense qu'il est important que les gens comprennent ce qui se passe.

Nous sommes saisis d'une motion qui a été présentée à la Chambre le 22 mars. Nous sommes maintenant le 26 mars et le débat sur cette motion n'a pas encore été entamé. Les gens ne se rendent pas compte que ce gouvernement a dit publiquement à maintes reprises qu'il voulait voir ces changements adoptés le plus vite possible.

Nous voulons faire remarquer la portée de ces changements et faire valoir leur effet destructeur. Je pense que ce point est facile à prouver si le Président nous dit